

Au fil de l'eau

ACTUALITÉS
DE LA GESTION DE L'EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES
des régions Centre et Poitou-Charentes

N°3 Septembre 2014

Au sommaire

Les PÊCHEURS et l'AGENCE 2-3

Élections au comité de bassin
Les élus
Les représentants de la pêche associative

En PRATIQUE 4-5

Projets de Sage
Un nouvel outil pour évaluer
l'artificialisation d'un cours d'eau
Un plan de gestion des risques
d'inondation

ZOOM SUR 6-7

Sdage 2016-2021 :
Plan détaillé du futur Sdage
Prochaine étape : le programme de mesures

LE POINT DE VUE DE... 8

Antoine LARDON
Président de la Fédération de Pêche et de
protection du milieu aquatique de Haute-Loire
et représentant des pêcheurs à l'agence de
l'eau Loire-Bretagne

Revue de l'Union Régionale
des Fédérations départementales
pour la pêche et la protection des milieux aquatiques
des régions Centre et Poitou-Charentes



Élections au comité de bassin

Conformément à l'article D 213.19 III du code de l'environnement, le comité de bassin élit tous les trois ans un président et trois vice-présidents. Le président est élu soit parmi les représentants des collectivités territoriales, soit parmi les personnalités qualifiées. Les vice-présidents appartiennent au collège des usagers. Le 10 juillet 2014, le comité a procédé aux élections à bulletin secret. Le collège des collectivités territoriales et le collège des usagers ont élu leurs représentants au conseil d'administration de l'agence de l'eau.

Le nouveau comité de bassin se compose de 190 membres qui proviennent de trois collèges selon une répartition «40-40-20» :

- 76 représentants des collectivités, dont :
 - **8 représentants des régions,
 - **29 représentants des départements,
 - **39 représentants des communes ou groupements de communes,
- 76 représentants des usagers (agriculteurs, industriels et usagers non économiques),
- 38 représentants de l'Etat et de ses établissements publics.

Élus ou désignés pour 6 ans en tant qu'acteur de la gestion de l'eau, leur mandat est renouvelable. Le président, les vice-présidents et les présidents de commission sont élus pour 3 ans. La liste nominative des membres du comité de bassin a été fixée par l'arrêté du 1^{er} juillet 2014.

Les élus

Plusieurs modifications ont eu lieu au sein du comité de bassin. M. Serge Lepeltier, Président sortant ne s'est pas représenté et plusieurs personnalités comme M. Lirochon ou M. Régnault ont quitté le comité. Deux candidats se sont présentés à la présidence : M. Thierry Burlot, vice-président de la région Bretagne et M. Joël Pélicot, ancien Président de la commission planification. Ce dernier a été élu avec 73 voix contre 70.

Président



Joël Pélicot
Président du Comité de bassin
représentant les communes
rurales et établissements
publics de coopération
intercommunale

Vice-présidents



Jean-Paul Doron
représentant le collège des usagers non
professionnels



Bernard Gousset
représentant le collège des usagers professionnels
du secteur industriel et artisanal



Philippe Boisneau
représentant le collège des usagers professionnels
des secteurs de l'agriculture, de la pêche, de
l'aquaculture, de la batellerie et du tourisme

Les représentants de la pêche associative

La FNPF a désigné cinq représentants des pêcheurs au **comité de bassin**. Ces membres sont élus jusqu'au prochain renouvellement des bureaux et conseils d'administration des Fédérations de pêche et de protection du milieu aquatique qui aura lieu début 2016.



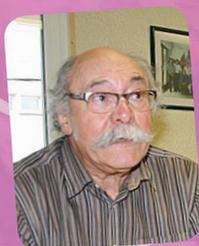
Jean-Paul Doron
Fédération de pêche de l'Orne



Régis Pétrot
Fédération de pêche du Loiret



Jean-Daniel Ganne
Fédération de pêche du Puy-de-dôme



Antoine Lardon
Fédération de pêche de Haute-Loire



Jean-Yves Moëlo
Fédération de pêche du Morbihan

La présidence des commissions permanentes

Commission Finances et programmation
Roger LE GOFF, représentant les communes du littoral

Commission Planification
Thierry BURLLOT, représentant le conseil régional de Bretagne

Commission Coopération internationale
Jacques OUDIN, représentant le conseil général de Vendée

Commission Inondations, plan Loire
Christophe DOUGÉ, représentant le conseil régional Pays de la Loire

Commission Littoral
Pascal CHELLET, représentant la conchyliculture

Commission Milieu Naturel Aquatique
Jean-Paul DORON, représentant des FDAAPPMA

Commission Communication
en cours d'élection

**Élus au conseil
d'administration de l'agence
de l'eau (collège des usagers)**

Marc BRUGIERE
(électricité)

Jean-Paul DORON
(pêche et protection du milieu aquatique)

Jean-Michel FAUCONNIER
(industrie)

Bernard GOUSSET
(papeterie)

Jean-Bernard VOISIN
(papeterie)

Dominique LEFEBVRE-RAUDE
(associations de protection du littoral)

Bernard ROUSSEAU
(associations de protection de l'environnement)

Christian SAQUET
(associations de défense des consommateurs)

Christian AIME
(agriculture)

Vincent SAILLARD
(agriculture)

Yoann MERY
(coopératives agricoles)

Les projets de sage

Un SAGE vise à mettre en place à l'échelle locale une gestion concertée de la ressource en eau, entre les différents acteurs (élus, administrations, agriculteurs, pêcheurs, usagers...) réunis au sein d'une Commission Locale de l'Eau. La CLE est composée pour moitié d'élus, un quart d'usagers et un quart d'administrations. Les Sages doivent être conformes au Sdage. Pour cela le comité de bassin émet un avis sur leur contenu avant leur mise en application.

Sage Cher-amont

Le périmètre du Sage Cher amont correspond au bassin du Cher, de ses sources jusqu'à sa confluence avec l'Arnon. Il couvre une superficie totale d'environ 6 750 km², soit un périmètre assez important. Sur ce secteur, l'étude diagnostic a mis en évidence les enjeux suivants : la maîtrise des pollutions liées aux collectivités, aux activités industrielles et d'origine agricole, la gestion quantitative de l'eau, la morphologie des cours d'eau, l'eutrophisation des plans d'eau ou encore la gestion et préservation des zones humides.

avis favorable à l'unanimité



La Cher (18) - avril 2014

Sage Scorff

Fort d'un réseau hydrographique d'environ 770 km², le bassin versant du Scorff, s'étend sur trois départements (Côtes d'Armor, Finistère et Morbihan) et sur 27 communes. Le principal enjeu du Scorff concerne la pollution azotée d'origine agricole. C'est la problématique la plus impactante sur le bassin. Sur les masses d'eau aval, la maîtrise des pollutions, les zones humides et la morphologie des cours d'eau sont également des enjeux majeurs.

avis favorable à l'unanimité

Sage Auzance, Vertonne, cours d'eau côtiers

Situé au Sud-ouest du département de la Vendée, le territoire du Sage Auzance, Vertonne, cours d'eau côtiers couvre 620 km² et concerne 32 communes soit environ 80 000 habitants. Les usages sont nombreux et diversifiés sur ce bassin versant : une forte attractivité littorale (tourisme), des espaces rétro-littoraux moins attractifs, une forte présence agricole et une activité conchylicole importante dans le tissu économique de ce secteur. Au vu de ces caractéristiques, on retrouve plusieurs problématiques liées à la qualité de l'eau en amont du bassin versant (pollutions diffuses) et l'entretien des rivières (assecs, détérioration des milieux aquatiques).

avis favorable à l'unanimité



L'Auzance (85) - juin 2014

Un nouvel outil pour évaluer l'artificialisation d'un cours d'eau

La continuité écologique d'un cours d'eau se définit par la libre circulation piscicole et le transport sédimentaire. Cette continuité est aujourd'hui entravée par de nombreux obstacles comme les barrages et les seuils, qui n'ont plus d'utilité dans la majorité des cas. Le maintien de ces ouvrages sans débit minimal garantissant la vie, la circulation et la reproduction des espèces ou sans passe à poissons est incompatible avec les objectifs de la directive cadre sur l'eau. La multiplicité de ces ouvrages a contribué à augmenter le degré de fractionnement des cours d'eau.

Après le **taux d'étagement** qui pour rappel, permet d'attribuer un pourcentage à un cours d'eau (division de la hauteur cumulée des

obstacles par la dénivelée naturelle), voici le **taux de fractionnement** (sommes des hauteurs de chute rapportée au linéaire hydrographique). Ce nouvel outil vient compléter la caractérisation de l'artificialisation d'un cours d'eau. Il permettra d'éclairer les gestionnaires des rivières en matière de continuité écologique et de prendre en compte la perte de linéaire dit naturel. En effet, ce taux permet de définir l'altération du cours d'eau liée aux nombreux obstacles présents.

A noter que ces outils permettront aux Sage de caractériser les problématiques et mieux définir les objectifs de retour au bon état des eaux.

Un plan de gestion des risques d'inondation

A travers la directive Inondation, l'Europe fixe comme objectif de réduire les risques liés aux inondations pour les populations et pour les activités économiques. Cela concerne à la fois les inondations dues aux submersions marines et les inondations dues aux crues des cours d'eau.

Pour répondre à cet objectif, un plan de gestion des risques d'inondations (PGRI) est élaboré dans chaque bassin hydrographique par l'Etat en concertation avec les acteurs concernés.

Le PGRI fixe un cadre pour de nombreuses politiques publiques en particulier en matière d'urbanisme et d'aménagement du territoire.

Ses trois principaux axes sont :
-augmenter la sécurité des personnes

- réduire les dommages
- organiser le retour à la normale en cas de sinistre.

Des mesures seront élaborées dans quatre domaines : la gestion de l'eau, la surveillance et l'alerte, l'aménagement du territoire et la réduction de la vulnérabilité, l'information préventive.

Comme le Sdage, le PGRI sera soumis à la consultation du public du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015. Le PGRI doit être définitivement approuvé avant la fin de l'année 2015. Le rôle du comité de bassin sera de veiller à la cohérence entre les deux documents.



Sdage 2016-2021

Plan détaillé provisoire

Le comité de bassin a validé plusieurs principes pour établir le plan du Sdage 2016-2021 afin de faciliter son utilisation et son appropriation. Par exemple, il a été décidé de conserver autant que possible, l'organisation du précédent document, de créer un glossaire ou encore d'améliorer l'articulation du Sdage avec le programme de mesures.

D'après les premiers travaux des commissions, on peut d'ores-et-déjà noter plusieurs modifications majeures depuis le Sdage 2010-2015 comme la suppression du chapitre 12 concernant les inondations et son intégration dans la thématique «milieux aquatiques». Toutes ces modifications sont validées en commission avant d'être approuvées par le comité de bassin. Les travaux continuent avec le renouvellement des membres du comité de bassin. La commission planification s'est réunie huit fois depuis le début de l'année pour examiner de toutes les orientations ou dispositions. Les réunions sont certes nombreuses mais nécessaires. En effet, il est primordial de trouver des accords qui satisfassent l'ensemble des usagers de l'eau.

Pour la rédaction de ce document, les membres du comité de bassin ont souhaité faire intervenir un cabinet d'avocats ainsi qu'un bureau d'études spécialisé en évaluation environnementale. Ces deux partenaires interagissent au fur et à mesure que le document prend forme. Ils valident et proposent des modifications issues de l'analyse juridique et environnementale. Il est nécessaire de bien définir la portée juridique du Sdage ou encore d'identifier, décrire ou d'évaluer les effets notables sur l'environnement.

Le plan de Sdage 2016-2021 donne une visibilité sur l'architecture globale du document et l'articulation des thématiques au sein du futur Sdage (voir ci-contre).



Séance du Comité de bassin Loire-Bretagne - février 2014

THÈME : MILIEUX AQUATIQUES

1. Repenser les aménagements de cours d'eau
8. Préserver les zones humides
9. Préserver et mettre en valeur la biodiversité aquatique
11. Préserver les têtes de bassin versant

THÈME : POLLUTIONS DIFFUSES ET PONCTUELLES

2. Réduire la pollution par les nitrates
3. Réduire la pollution organique
4. Maîtriser la pollution par les pesticides
5. Maîtriser les pollutions dues aux substances dangereuses
6. Protéger la santé en protégeant la ressource en eau

THÈME : GESTION QUANTITATIVE

7. Maîtriser les prélèvements d'eau

THÈME : LITTORAL

10. Préserver le littoral

THÈME : GOUVERNANCE

12. Renforcer la cohérence des territoires et des politiques publiques
13. Mettre en place des outils réglementaires et financiers
14. Informer, sensibiliser, favoriser les échanges



Prochaine étape : le programme de mesures

La directive cadre sur l'eau prévoit dans ses textes, l'élaboration d'un programme de mesures permettant d'atteindre les objectifs fixés sur chaque bassin hydrographique. On retrouve deux types de mesures : les mesures de base - application des textes en vigueur, et les mesures complémentaires.

Le Sdage et le programme de mesures sont indissociables et sont élaborés en même temps sur le bassin Loire-Bretagne. Le second document permet d'atteindre les objectifs fixés dans le premier. On peut le considérer comme un véritable document de programmation établi pour la période 2016-2021. En effet, le prochain programme de mesures donnera par sous-bassins et par secteurs géographiques, l'objectif 2015 déjà atteint, l'objectif de bon état à l'horizon 2021 ou le report de délai justifier par un critère dérogatoire pour 2027, pour les eaux de surface et les eaux souterraines. Il identifiera les mesures techniques, financières et réglementaires pour atteindre ces objectifs. Ces mesures pourront être sous forme de dispositions réglementaires, d'incitations financières ou d'accords négociés.

Le comité de bassin a fixé fin 2013, «un scénario visant un objectif d'au moins 61%» des eaux en bon état.

Le programme de mesures se construit avec une synthèse globale des actions clés présentées par secteurs géographiques pour l'atteinte des objectifs. Il contient également l'estimation du coût et des objectifs environnementaux associés.

L'ensemble des deux documents seront arrêtés par le préfet coordonnateur de bassin.

Le projet de Sdage accompagné du programme de mesures 2016-2021 sera soumis à la consultation du public et des assemblées du 19 décembre 2014 au 18 juin 2015.

Enjeu pour l'eau	1A Orientation
	1A-1 Disposition
	01B1 Mesure

Exemple pratique des liaisons entre le Sdage et le programme de mesures



Concours d'affiches « Il y a de la vie dans l'eau »

Le 22 mars 2014,

A l'occasion de la journée mondiale de l'eau, l'agence de l'eau Loire-Bretagne a diffusé auprès des écoles, collèges et lycées une affiche de sensibilisation sur le thème « Il y a de la vie dans l'eau ! »

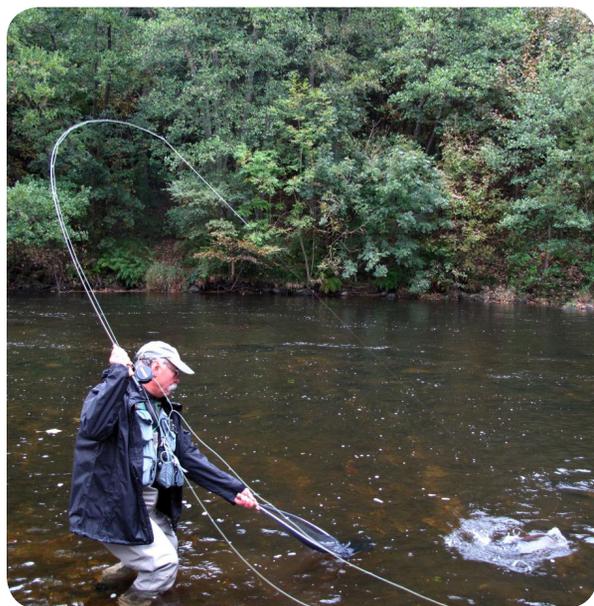
Cette affiche présente deux projets réalisés par des élèves dans le cadre du concours d'affiches organisé chaque année par l'agence de l'eau.

Les projets lauréats ont été réalisés par :

- ** Alice, Malouine, et Typhaine, lycée Saint-Paul, Vannes (56),
- ** Alice et Manon, lycée Joachim du Bellay, Angers (49).

Pour participer au concours d'affiches pour la journée mondiale de l'eau 2015, rendez-vous sur www.eau-loire-bretagne.fr.

Le point de vue de ...



Antoine LARDON
Président de la Fédération de pêche et de protection du Milieu Aquatique de Haute-Loire
Membre du Comité de bassin de l'agence de l'eau Loire-Bretagne

Président de la Fédération Haute-Loire depuis plus de vingt ans, ce moucheur ne tarit pas d'éloges sur son département. Très fier de son territoire, des quelques 3 400 kms de première catégorie et de l'emblème locale : la truite fario, il a à coeur de promouvoir cet ensemble dans ses discours comme en vidéo. Ce bénévole acharné s'accorde toutefois quelques voyages «pêche» à la découverte des pays de l'Est.

Quel est votre rôle au sein du Comité de bassin?

Je suis membre du comité de bassin depuis juillet 2008, la FNPF a souhaité que le haut du bassin soit représenté, d'autant plus que je siège au COGEPOMI Loire et côtiers vendéens. Je participe aux débats et décisions du Comité de bassin mais suis également membre de la Comina (Commission des milieux naturels) et de la commission territoriale Allier-Loire amont.

Avez-vous le sentiment que les pêcheurs sont de plus en plus écoutés au sein de cette instance ?

Les quatre représentants, maintenant cinq, de la pêche associative de loisir siègent dans le collège des usagers. Nous sommes donc avec les représentants de la profession agricole, les industriels mais aussi les représentants des consommateurs, les associations de protection de l'environnement et les pêcheurs professionnels. Si au début de ma participation aux travaux, les débats reflétaient une volonté de recherche de compromis, il faut bien noter que depuis deux ans les débats se crispent notamment du fait des agriculteurs et des industriels. Le Comité de bassin devient un lieu d'affrontement et non plus une structure ayant comme objectif de décider et construire ensemble.

Voyez-vous des évolutions entre les Sdage ?

Les SDAGE traduisent la volonté d'atteindre les objectifs DCE 2015, notamment le bon état des masses d'eau. L'objectif du SDAGE 2010-2015 était de 61% des masses d'eau du bassin en bon état. Aujourd'hui nous stagnons autour de 30% des masses d'eau en bon état. Et ce malgré les actions et investissements mis en œuvre depuis cinq ans. Ceci a conduit à un débat sur l'ambition du futur SDAGE 2016-2021. Certains demandent des objectifs à la baisse au nom de la situation économique et des délais nécessaires pour mesurer le résultat des actions engagées. Les pêcheurs demandent au contraire de maintenir les mêmes objectifs.

Quel est votre regard sur le retour du saumon sur l'axe Loire ? Votre point de vue sur la continuité écologique ?

Les barrages hydro électriques ont eu comme résultat la quasi disparition du grand saumon Loire Allier. Moins de 200 saumons adultes remontaient sur les zones de reproduction dans les années 1970. Cette situation a amené le plan saumon avec la création de la salmoniculture de Chanteuges en Haute-Loire. Aujourd'hui grâce au soutien de la population de saumons et à l'effacement ou l'équipement de certains ouvrages la moyenne des remontées à Vichy est de l'ordre de 600 saumons adultes comptabilisés à Vichy. Le nombre de remontées de saumons adultes ne doit pas occulter les autres problèmes auxquels doit faire face l'espèce, comme notamment les retards à la dévalaison des smolts qui débute en février dans le Haut Allier. Ce problème est plus impactant que la montaison car moins visible. La prédation par les silures notamment dans les passes des centrales nucléaires n'est pas assez prise en compte. L'avenir du saumon passe par l'amélioration de l'habitat mais aussi par la continuité écologique.

La Fédération de Haute-Loire a investi des moyens humains et financiers dans l'assistance à maîtrise d'ouvrage afin que le classement en liste 2 de l'article L 214-17 se concrétise par de la continuité écologique fonctionnelle notamment par l'effacement d'ouvrages non-utilisés.

Prenez-vous toujours autant de plaisir à la pêche et quel est votre sentiment sur la pêche d'aujourd'hui ?

Je pratique la pêche à la mouche depuis 1961 cela constitue une réelle passion. Je pratique toujours le plus possible la pêche des salmonidés, je recherche de plus en plus l'ombre commun partout en France et en Europe. Je transmets ma passion en animant une école de pêche à la mouche depuis 12 ans. La pêche évolue, les pêcheurs évoluent aussi, la pêche de cueillette est remplacée par de la pêche récréative mais les pêcheurs sont de plus en plus pressés, ils recherchent des résultats immédiats sans perte de temps. Pour moi cette évolution n'est pas compatible avec la pêche de la truite qui demande observation, lecture de l'eau et donc prise de temps et résultats non garantis surtout sur les poissons sauvages de Haute-Loire.

Union Régionale des Fédérations pour la pêche et la protection des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes

11 rue Robert Nau - vallée Maillard - 41000 Blois
Tel : 02.54.90.25.67 / ur_centre_poitou-charentes@orange.fr

Au fil de l'eau - Actualités de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques des régions Centre et Poitou-Charentes. Bulletin semestriel. **Directeur de la publication** : Serge Sauneaux. **Conception et réalisation** : Julien Prosper. **Photos** : Laurent Madelon ; Julien Prosper ; Agence de l'eau Loire-Bretagne. **Impression** : ISF (Blois)

Document réalisé avec le soutien financier de l'agence de l'eau Loire-Bretagne et de la Fédération Nationale pour la Pêche en France



Établissement public du ministère chargé du développement durable



FÉDÉRATION NATIONALE PÊCHE